



« CITIZEN WASTE » :

Etude relative à la compréhension et l'amélioration de la performance bruxelloise de tri des déchets par les ménages

Synthèse des travaux de suivi de la mise en œuvre de l'obligation de tri des déchets alimentaires pour les ménages en RBC

Février 2024



Table des matières

1	Introduction.....	3
1.1	La recherche-action	3
1.2	Les travaux 2023	3
2	Enquête auprès de la population bruxelloise	4
2.1	Méthodologie.....	4
2.2	Conclusions et recommandations.....	4
2.2.1	Concernant les connaissances	4
2.2.2	Concernant les pratiques et motivations	5
3	Visites de sites en habitat vertical et entretiens avec des acteurs de terrains	6
3.1	Méthodologie.....	6
3.2	Observations	6
3.3	Conclusions et recommandations.....	7
3.4	Autres fractions.....	7
4	Elaboration d'une grille de diagnostic pour les locaux poubelle	8



1 INTRODUCTION

1.1 La recherche-action

La Recherche-Action Citizen Waste, mise en œuvre par une équipe-projet composée de la société COMASE et du CEESE-ULB¹, a pour objectif, en impliquant les principales parties prenantes de la politique de gestion des déchets ménagers² :

- de comprendre la performance de collecte sélective des déchets issus des ménages bruxellois ;
- d'identifier les variables de performance sur lesquelles agir ;
- d'identifier les marges d'amélioration ;
- d'émettre des recommandations d'action pour augmenter la performance ;
- d'accompagner la mise en œuvre des recommandations d'action.

Le présent document reprend la synthèse des avancées du programme de travail Citizen Waste 2023 relatif au suivi de la mise en œuvre du tri des déchets alimentaires en Région de Bruxelles-Capitale.

Ces travaux Citizen Waste s'inscrivent dans la continuité de la recherche-action Citizen Waste initié en 2019.

Pour de plus amples détails, nous invitons les lecteurs à prendre connaissance du rapport complet des travaux 2023 mais également des rapports des années antérieures qui sont [disponibles sur le site internet de Bruxelles Environnement](#).

1.2 Les travaux 2023

La [Directive européenne 2018/851](#) impose aux Etats membres de rendre obligatoire le tri à la source des biodéchets au plus tard le 31 décembre 2023. En Région de Bruxelles-Capitale, l'obligation est entrée en vigueur dès le 15 mai 2023. Même si les ménages bruxellois pouvaient déjà effectuer ce tri sur base volontaire auparavant, cela restait relativement peu pratiqué dans la Région.

Cette nouvelle obligation nécessite de la part des ménages à la fois un apprentissage en termes de distinction des déchets, autrefois mêlés, et une faculté d'adaptation en termes de stockage temporaire dans le logement aux côtés des autres fractions déjà collectées séparément. L'application de cette obligation de tri des déchets alimentaires offre une occasion unique de suivre ce qu'une telle obligation représente comme besoins d'adaptation et contraintes réelles sur le terrain.

Dans ce contexte, nous avons opéré le suivi de la mise œuvre de l'obligation de tri des déchets alimentaires en réalisant une **enquête** auprès de la population bruxelloise mais aussi en réalisant des **visites d'immeubles** (logements en habitat vertical) et en réalisant des **entretiens avec des acteurs de terrain**. Nous avons également collecté des **informations relatives aux autres fractions** de déchets.

Enfin, en collaboration avec Bruxelles Environnement et Bruxelles Propreté, nous avons travaillé à l'élaboration d'un outil d'objectivation de la situation du tri sur chacun des sites de logement, une **grille de diagnostic de locaux poubelles**.

¹ Centre d'Etudes Economiques et Sociales de l'Environnement - ULB

² Un groupe de travail collaboratif spécifique à la Recherche-Action Citizen Waste a été mis en place et est composé des organismes suivants : Cabinet du Ministre Alain Maron, Bruxelles Environnement, Agence Bruxelles Propreté, Recupel, Fost Plus, Bebat, IBSA, BRAL, ACR+, les acteurs du logements (SISP, AIS et syndics).



2 ENQUETE AUPRES DE LA POPULATION BRUXELLOISE

2.1 Méthodologie

L'enquête a été réalisée entre septembre et octobre 2023, quelques mois après l'introduction de l'obligation de tri des déchets alimentaires pour les ménages bruxellois. Elle comporte 33 questions qui visent à cerner les connaissances et les pratiques de tri effectuées par les ménages bruxellois concernant les déchets alimentaires. L'enquête a également pour objectif d'identifier les motivations au tri ou à l'absence de tri. Nous avons privilégié une approche en face à face, en rue, afin de limiter le biais de la fracture numérique et maximiser le nombre de questionnaires complétés.

Nous avons interrogé exclusivement des adultes bruxellois. 731 questionnaires ont pu être collectés dont 647 complets qui ont pu être exploités pour l'étude.

Les répondants ont été caractérisés selon 8 critères :

- Provenance territoriale, par communes
- Tranches d'âges
- Sexe
- Composition de ménage
- Nombre de logements présents dans le bâtiment
- Propriétaires ou locataires
- Niveau d'instruction le plus élevé dans le ménage
- Disponibilité d'un local poubelle dans le bâtiment

Nous avons analysé les réponses aux questions selon ces différents critères lorsque cela a été possible et que les tests statistiques mettaient en évidence des différences significatives entre les groupes de répondants.

2.2 Conclusions et recommandations

2.2.1 Concernant les connaissances

Nous constatons un manque de **connaissance de l'obligation de tri des déchets alimentaires** chez un tiers des répondants. Les jeunes hommes semblent être moins informés que les autres catégories de répondants.

Les connaissances relatives à **ce qui peut et ce qui ne peut pas aller dans le sac orange** doivent être renforcées. Ceci avec un focus particulier sur le pain et les os et arrêtes de poisson. Nous avons constaté que les répondants utilisent simultanément le sac blanc résiduel et le sac orange pour évacuer leurs déchets alimentaires et cela tout en sachant bien qu'il s'agit de déchets alimentaires. Il convient donc de renforcer les connaissances pour lutter contre les erreurs de tri.

Il convient également de faire un focus sur le **gaspillage alimentaire** puisque l'enquête a mis en évidence le fait que les répondants évacuent majoritairement les aliments périmés via le sac blanc résiduel.

Les connaissances relatives au **devenir des déchets alimentaires** doivent être renforcées puisqu'un tiers des répondants ne savent pas ce que deviennent ces déchets.

Positivement, l'analyse des **moyens de communiquer** vers les habitants a démontré, via les réponses à l'enquête, que la brochure distribuée par Bruxelles Propreté ainsi que les sites internet de Bruxelles Propreté et de Bruxelles Environnement étaient privilégiés par les répondants pour **chercher l'information en cas de doute** sur la fraction dans laquelle placer les déchets. Ces outils devraient donc être maintenus et éventuellement renforcés.

Enfin, il serait nécessaire de renforcer les connaissances sur les différentes solutions disponibles pour évacuer les déchets alimentaires. Nous pensons notamment aux composts qui sont peu cités par les répondants.

2.2.2 Concernant les pratiques et motivations

Il persiste une marge de progression conséquente puisqu'**un tiers des répondants affirme ne pas pratiquer le tri des déchets alimentaires**.

Il nous semble pertinent de travailler sur les **motivations pour activer les comportements de tri**. Notamment sur l'impact positif du tri pour **l'environnement** qui est la motivation principalement citée par les répondants. Ces derniers citent ensuite le caractère obligatoire du tri comme motivation. Il convient donc aussi de rappeler cette obligation.

Il convient de **lutter contre les freins au tri** des déchets alimentaires. Le **manque de temps et la présence d'odeurs et de nuisibles** sont principalement cités par les répondants. Pour lutter contre ces freins, des conseils peuvent être donnés sur les contenants pratiques, faciles à nettoyer, ergonomiques et esthétiques mais aussi de prodiguer des conseils pratiques pour être efficace et démontrer que le tri ne prend pas beaucoup plus de temps lorsqu'il est mis en place.

En cas de doute, un quart des répondants jette tout de même les déchets dans le sac orange. Ceci pourrait souiller la fraction avec des déchets qui ne doivent pas s'y trouver. Il est donc important de renforcer les connaissances sur ce qu'est un déchet alimentaire mais aussi d'inciter les bruxellois à **chercher l'information s'ils ont un doute** (près de 70% ne cherchent pas l'information en cas de doute)

L'amélioration des connaissances conduira donc à une amélioration de la qualité du tri mais aussi à une augmentation de la quantité en multipliant le nombre et le type des déchets alimentaires qui sont effectivement triés et correctement jetés.

A la lumière des résultats de l'enquête, nous recommandons de **cibler plus spécifiquement les jeunes, les locataires et les personnes vivant dans des bâtiments avec plusieurs logements**. En effet, ces sous-groupes sont moins informés de l'obligation de tri et des consignes et pratiques moins le tri des déchets alimentaires.

3 VISITES DE SITES EN HABITAT VERTICAL ET ENTRETIENS AVEC DES ACTEURS DE TERRAINS

3.1 Méthodologie

Le projet Citizen Waste s'est focalisé sur l'habitat vertical disposant de locaux poubelles. Au total, 63 sites et 82 locaux poubelle ont été visités. Le recrutement de sites s'est fait via des acteurs relais (SISP, AIS et syndicats copropriétés). Ses sites sont repartis sur 12 communes bruxelloises et gérés par 11 gestionnaires. Il s'agit majoritairement d'immeubles à appartements et de quelques maisons.

Après une première visite sur site, la majorité des sites ont été visités une seconde fois, quelques semaines ou mois plus tard, ou les gestionnaires ont été recontactés par téléphone afin de suivre l'évolution de la situation du tri des déchets alimentaires.

3.2 Observations

71% des sites disposent de conteneurs, 16% mettent les sacs à rue et 13% pratiquent une collecte hybride (sacs et conteneurs dépendamment de la fraction, souvent en raison du manque de place). 87% des sites disposent au moins d'un local poubelle. En moyenne, nous avons constaté un local poubelle pour 48 logements (minimum 4, maximum 156).

Lors de la première visite, 89% des sites effectuaient le tri des déchets alimentaires. Lors de la visite de suivi, 5% des sites avaient abandonné ce tri. Sur l'ensemble des sites, **16% ne trient pas ou plus les déchets alimentaires**. Il s'agit de sites plus densément peuplés dont la moitié pratiquent la collecte hybride. Peu de sites pratiquaient le tri des déchets alimentaires avant l'obligation du tri.

La **distribution des conteneurs orange** sur les sites des immeubles n'était pas toujours en phase avec la réalité du terrain (nombre de conteneurs par rapport au nombre d'habitants à l'adresse du contrat d'enlèvement).

Nous avons constaté des erreurs dans la **communication** malgré une proactivité de certains gestionnaires de sites (mauvaises affiches, consignes d'autres régions). La multiplicité d'actions et de formats d'affiches a généré une certaine confusion dans la communication.

La **présence de publics spécifiques dans les logements** (anciens sans-abris, personnes ne maîtrisant pas les gestes de base du tri, personnes rencontrant des difficultés de compréhension des langues nationales) a mis en évidence la nécessité d'une sensibilisation spécifique des occupants et d'un accompagnement des gestionnaires.

Nous avons constaté différents **freins à l'introduction du tri des déchets alimentaires** tels que l'absence de sensibilisation/formation préalable, les difficultés préexistantes liées aux autres fractions, des infrastructures favorisant le risque de nuisances (nuisibles, odeurs et manque d'infrastructures pour le nettoyage).

Nous avons constaté une **faible quantité de ménages qui effectuent le tri** et de **nombreuses erreurs de tri**. Parmi les 63 sites visités, pour 41% le tri est problématique (erreurs fréquentes et dépôts inadéquats), pour 33% il y a des erreurs de tri fréquentes et pour 19% le tri n'a pas pu être constaté car arrêté ou inexistant. Un tri correct des déchets alimentaires a pu être constaté uniquement sur 6% des sites.

Les gestionnaires de site nous ont indiqué qu'il était fréquent que des **conteneurs orange ne soient pas collectés**. Les causes sont le mauvais tri, la pollution par les passants, ... Ceci représente une

difficulté pour les gestionnaires car cette fraction, de part sa nature, est **extrêmement difficile à retrier** (décomposition, jus, odeurs, etc.). Les conteneurs sont donc remis à rue par les gestionnaires jusqu'à ce qu'ils débordent et que les gestionnaires fassent appel à Bruxelles Propreté pour une « mise à zéro » (vidange du conteneur déchets alimentaires dans un camion de collecte du résiduel). Ceci engendre une spirale de découragement chez les habitants qui font effectivement le tri et chez les gestionnaires qui décident parfois de retirer totalement les conteneurs orange.

Nous avons identifié les éléments suivants comme étant des freins spécifiques au tri des déchets alimentaires pour les habitants : la nécessité de nettoyage régulier des conteneurs pour lutter contre les odeurs et nuisibles, le manque de place dans les logements, la multiplicité des fractions et des consignes à retenir, la trop grande capacité des sacs orange, les consignes qui prêtent à confusion (exemple : obligation de mettre un sac orange dans le conteneur, ce qui n'est pas le cas pour les autres fractions) et le manque de compréhension sur le devenir des déchets collectés.

3.3 Conclusions et recommandations

A la lumière de ces constats, il nous semble pertinent de poser une réflexion sur les outils de tri. **D'autres volumes de conteneurs** pourraient être envisagés tels que des points d'apport volontaire extérieurs avec carte d'accès ou des conteneurs de 120L (plus légers et plus faciles à nettoyer). Des conteneurs hermétiques semblent plus adaptés au contexte urbain afin de limiter au maximum les nuisances.

Nous recommandons **d'abandonner l'obligation d'utiliser le sac orange dans les conteneurs** afin d'éviter la pollution de la fraction avec d'autres sacs en plastique.

En termes de **communication**, il nous semble nécessaire de revoir certains supports afin **d'éviter les consignes ambivalentes**. Nous recommandons de n'afficher que ce qui concerne la fraction alimentaire et ce qui peut aller dans le conteneur orange. Puisque nous avons constaté énormément de pain dans les conteneurs et que les gestionnaires de sites nous ont indiqué qu'il s'agit d'une part importante des déchets des ménages, nous suggérons **d'inclure le pain** sur les supports de communication présents sur les conteneurs. Nous recommandons que les campagnes de communication s'appuient sur les acteurs-relais présents sur le terrain.

Un **service d'accompagnement adapté** nous semble indispensable pour accompagner et soutenir les gestionnaires de site dans la mise en place ou l'amélioration du tri. Ce service pourrait s'appuyer sur les informations collectées via la grille de diagnostic (qui fait l'objet du point suivant de notre travail) afin d'apporter des conseils pratiques et des solutions alternatives pour s'adapter au mieux aux diverses situations.

Sur base des observations effectuées par ce service d'accompagnement, la **solution de collecte hybride** (en partie en conteneurs et en partie via des sacs à rue) nous paraît être une bonne alternative pour les lieux qui rencontrent des difficultés de gestion ou un manque de place pour stocker les différentes fractions.

3.4 Autres fractions

Concernant la problématique des encombrants, déjà mise en évidence dans les rapports précédents, nous avons pu constater auprès de gestionnaires de sites qu'elle est toujours d'actualité. Elle représente un coût de gestion conséquent (évacuation des dépôts clandestins via un collecteur privé). Il conviendrait de mettre en place une collecte préservante par Bruxelles Propreté afin de valoriser au mieux cette fraction. Il conviendrait également de mettre en place une possibilité d'enlèvement collectif d'encombrants (actuellement, la demande doit être faite de manière individuelle) afin d'être plus en phase avec la réalité des grands immeubles.



4 ELABORATION D'UNE GRILLE DE DIAGNOSTIC POUR LES LOCAUX POUBELLE

Bruxelles Propreté, Bruxelles Environnement et l'équipe Citizen-Waste ont coconstruit un outil d'objectivation de la situation, d'aide et de suivi des locaux poubelle afin d'obtenir une base objective de discussion entre le gestionnaire d'un immeuble et les agents de Bruxelles Propreté. Il ne s'agit pas d'un outil visant à contrôler ou sanctionner mais d'un outil permettant d'identifier des points d'amélioration et d'actionner des leviers pour faire évoluer positivement le tri des déchets ménagers et sa qualité, en tenant compte de la situation de départ et des spécificités de chaque site.

L'outil a été élaboré sur base des grilles ayant servi pour les visites de sites réalisées dans le cadre des travaux Citizen Waste. Le contenu a été adapté et formalisé en questionnaire. Une première partie est à compléter en amont par le gestionnaire de site et les agents de Bruxelles Propreté. Une seconde partie est à compléter lors d'une visite sur site.

Le questionnaire sera prochainement testé sur le terrain en vue de son amélioration.